

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS**

SÉANCE DU 28 SEPTEMBRE 2004

L'An Deux Mille Quatre, le 28 Septembre

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois s'est réuni en Mairie d'Albi, sur convocation de Monsieur Michel MALATERRE-FOURÈS, Président de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois, en date du Mardi 28 Septembre 2004, en séance publique.

Présidé la séance Monsieur Michel MALATERRE-FOURÈS, Président.

Secrétaire : Monsieur Thierry Georges GINESTET

Membres présents :

Membres titulaires : Mesdames, Messieurs Michel MALATERRE-FOURÈS, Philippe BONNECARRÈRE, Christine DEVOISINS, Louis GOMBAUD, Michel FOURNIALS, Christian BONZI, Jean SICARD, Pierre COSTES, Jean-Marie GARCIA, Michel ALBINET, Thierry GINESTET, Christian CHAMAYOU, Serge NEAU, Robert RAYNAL, Jacques LASSERRE, Maryse BERTRAND, Michel DELPOUX, Viviane COMBES, Claude JULIEN, Thierry ASTOULS, Félix TORRÈS, Robert GAUTHIER, Guy BORIES, Jean-Claude De LAPANOUSE, Gérard POUJADE, Michel MIENVILLE, Jean-Pierre BOUCLY.

Membres suppléants : Mesdames, Messieurs, Frédéric ESQUEVIN, Nicole ENGEL, Laurence PUJOL, Jean CAYRÉ, Josian VAYRE, André BAUP, Bruno CRUSEL, Joëlle FRANQUES, Jean-Philippe ROQUES, Christiane SÉGURA, Doris HUCHEDÉ, Georges LACOMBE, Gérard FABRE, Nicole CABASSOT, Sarah LAURENS, Anne-Marie ROSÉ, Gérard SOULOMIAC.

Membres excusés :

Membres titulaires : Mesdames, Messieurs Pierre FERRIÈRES (Procuration à Monsieur Christian BONZI), Pierre-Yves LAMBOLEZ (Pouvoir à Monsieur Michel FOURNIALS), Geneviève PARMENTIER (Procuration à Monsieur Philippe BONNECARRÈRE), Laure SUDRE (Procuration à Madame Laurence PUJOL), Olivier BRAULT (Procuration à Monsieur Frédéric ESQUEVIN), Louis BARRET (Procuration à Madame Nicole ENGEL), Michel FRANQUES (Procuration à Monsieur Jean CAYRÉ), Dominique BILLET (Procuration à Madame Christine DEVOISINS), Marcel COULIOU, William NION, Max AMIEL (Procuration à Monsieur Gérard FABRE), Jean-Louis MATHIEU (Procuration à Madame Sarah LAURENS), Michel TRÉBOSC.

Membres suppléants : Mesdames, Messieurs Barbara DESVALS-BARBÉY, Josette BÈS, Valérie ROMAIN, Gisèle DEDIEU, Josette BOUIN, Isabella DUFOR-BAUMGARTNER, Élisabeth BOISARD, Bérengère MAUZY, Francis MARCHAND, Christian MALGOUYRES, Henri JALBAUD-PUECH, Patrick TRANIER, Pierre CRESPO, Marcel CASSAGNES, Éliane CARLES, Brigitte CARRÈRE-DESFARGES, Jacques ANDRIEU, Claude RAMON, Jean-Claude RAFFANEL, Élisabeth LARAUD, Pierre GUIRAUD, Francis CANOVAS, Patrice MANGIONE.

Toutes les délibérations ont été adoptées à l'unanimité.

Pilote : Commission Développement Économique

Autres services concernés par le présent rapport : Direction Générale des Services
Services Financiers
Mairie de Cambon
Mairie de Cunac

Monsieur Michel ALBINET, rapporteur

Sur la ZA "Les Combettes", la Chambre de Métiers du Tarn a déposé un permis de construire pour son Centre de Formation des Apprentis sur la commune de Cunac. La DDE Subdivision Albi-Sud qui instruit ce dossier a sollicité une confirmation de la réalisation du Rond Point ainsi que sa mise en service pour Juin 2006 afin de donner un avis favorable au permis de construire.

Cet aménagement était prévu dans le rapport du projet urbain réalisé conjointement par les communes de Cambon et de Cunac en 1997 (Étude AMENA) permettant ainsi une dérogation à la règle de recul. De 75m la zone non-aedificandi passe à 35 m tout le long du CD 999 augmentant d'autant la surface constructible sur chaque commune. De plus il sécurise et facilite l'entrée à la zone ainsi qu'aux deux communes.

Le service développement économique qui gère la zone d'activité vient de lancer une étude pour l'aménagement global de cette zone incluant le rond point et la détermination de son coût. Cette étude sera rendue début Novembre 2004.

Le Bureau Communautaire a été saisi sur ce dossier et dans sa séance du 7 Septembre 2004 a émis un avis favorable sur le principe de la réalisation de ce rond point.

C'est pourquoi je vous propose,

↳ D'approuver le principe de la réalisation du rond point de la ZA "Les Combettes" qui renforcera la sécurité et facilitera l'accès à la zone ainsi qu'aux communes de Cambon et de Cunac.

Le Conseil de Communauté d'Agglomération de l'Albigeois

VU le Code général des collectivités territoriales,

ENTENDU le présent exposé,

CONSIDÉRANT l'intérêt que représente le rond point de la ZA "les Combettes" pour un accès sécurisé à cette zone ainsi qu'aux commune de Cambon et Cunac.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L' UNANIMITÉ,

↳ APPROUVE le principe de la réalisation du rond point de la ZA "Les Combettes".

Pour extrait conforme,
Fait les jour, mois, an susdits,

Le Président,
Michel MALATERRE-FOURÈS



A handwritten signature in black ink, appearing to be "M. Malaterre-Fourès".

